

COMPTE-RENDU DU CODIR DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 21 septembre 2023 s'est déroulé un CODIR de l'ASUL 8 Tennis de Table en présentiel sous la présidence de Monsieur FERRIERE Sylvain. Ce CODIR doit permettre de faire un premier bilan de la rentrée sportive 2023-2024.

ETAIENT PRESENTS :

- **Membres du Comité Directeur**

M. FERRIERE Sylvain : Président
M. CHAVEROT Gilbert : Trésorier
M. FICHANT Jean-François : Secrétaire
M. BERGMANN Paul : Membre
M. BERTRAND Franck : Membre

- **Invités**

M. HELBERT Hugo : Entraîneur salarié

- **Excusés**

M. DEVILLE Nicolas : Membre
Mme PALMER Karine : Membre

La séance a commencé à 19h30.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1) Point entraînement (répartition des tâches entre nos entraîneurs)
- 2) Point sportif
- 3) Initiative du sport santé (intervention de Rémy PAILLE)
- 4) Partenariat avec les écoles et projet participatif
- 5) Point financier



1) Point entraînement (répartition des tâches entre nos entraîneurs)

Hugo HELBERT indique qu'il y a une bonne coordination entre Patrick et lui dans la mise en place de cette nouvelle saison sportive. Afin de compléter notre accompagnement de la féminisation de la pratique du tennis de table dans notre club, nous allons accueillir une volontaire en service civique qui accompagnera les joueuses lors des entraînements et des compétitions. Elle mettra également en place des actions de promotion du tennis de table auprès du public féminin.

Depuis le début de saison, Hugo constate une forte affluence de la salle dans les différents créneaux d'entraînements. La mise en place des tournois de rentrée a été une bonne chose avec des retours positifs des licenciés. Cependant, nous constatons que certains anciens joueurs adultes ne sont pas revenus au club. La salle vit bien avec des ateliers et des pratiques différentes selon les créneaux d'entraînements.

En terme de remplissage, la capacité des 2 sites est atteinte le mercredi et le samedi sur les 2 sites dans les créneaux de jeunes ce qui est positif.

En termes de répartition des créneaux entre nos deux entraîneurs, Hugo sera sur les cours collectifs adultes et jeunes et le suivi du centre d'entraînements alors que Patrick sera sur le mini-ping, la réalisation de séances individuelles au panier de balles et également sur le suivi du centre d'entraînement.

2) Point sportif

Paul BERGMANN indique que 11 équipes sont engagées cette année. La composition des équipes de la première journée de championnat est compliquée avec 14 absences. Avec les différents retours des joueuses, l'équipe fille en départementale sera difficile à gérer donc à voir en deuxième phase si nous la maintenons ou si nous mixons les joueurs pour la composer. Enfin, les Pass équipe pour la saison à venir seront réimprimer pour les remontées des résultats.

Lors de cette réunion, nous devons statuer sur le cas de la joueuse Manon GERY qui a déménagé dans la Loire mais elle reste licenciée chez nous et demandait ce que pouvait proposer le club pour le tarif de sa licence en sachant qu'elle ne s'entraînera pas chez nous. Après discussion entre les membres du CODIR, il a été décidé du maintien du tarif licence à 100% avec une possibilité de prise en charge de la licence extérieur dans un autre club à hauteur d'un certain montant décidé par le Conseil d'administration du club selon les cas.

Concernant le fonctionnement de l'organisation de l'arbitrage, Paul reste le référent et appuiera Nicolas pour que les besoins soient remplis lors des journées de championnat.

Pour terminer ce point, Franck prend la parole sur la communication. Il préconise la mise en place d'un drive commun pour être plus cohérent dans la transmission des informations entre Hugo, J-F et lui. Il demandera également à Hervé s'il n'a pas une banque de photos pour alimenter ces nouvelles publications. Il sera demandé une photo de chaque joueur et de chaque équipe pour communiquer un maximum lors des journées de championnat.

3) Initiative du Sport Santé (intervention de Rémy PAILLE)

Rémy PAILLE est intervenu lors de cette réunion car il est sensible à la pratique du tennis de table pour les personnes en stade précoce d'Alzheimer et/ou en rémission d'un cancer. Notre sport peut aider à combattre ces maladies ou en limiter les impacts par l'activité physique. Cependant, il

indique qu'il n'a pas d'expérience en la matière et souhaiterait mettre cela en place au sein du club. Sylvain FERRIERE lui indique qu'il peut se renseigner auprès de la Fédération pour avoir un retour d'expérience sur la mise en place de ces créneaux dans d'autres clubs français. M. PAILLE indique qu'il va s'informer auprès de la référente de la Fédération sur la notion de Sport Santé afin de voir ce qui est possible de mettre en place dans notre club auprès de ce public spécifique.

4) Partenariat avec les écoles et projet participatif

Des partenariats avec des établissements scolaires ont été mis en place cette année : Ecole Xavière & Ecole Pierre Termier.

En plus de ces partenariats, Patrick réalisera 2h de sport dans un collège de Crémieux. Cela se fera sur du temps périscolaire. Nous essayerons de développer cette initiative dans certains collèges de l'agglomération Lyonnaise.

Afin de développer notre centre d'entraînement, nous allons mettre en place pour la première année un financement participatif. Le centre d'entraînement a pour objectif d'amener une sélection de jeunes joueurs au plus haut niveau dans quelques années. L'idée de ce financement est de récupérer 4 500 € en 50 jours avec un premier palier à 3 000 €. Pour chaque donateur, le club mettra en place des contre parties en fonction de la somme donnée.

5) Point financier

Gilbert CHAVEROT informe l'assemblée que le système de comptabilité a été changé pendant l'été pour passer à Basicompta. Le nouveau système permettra d'établir une vraie comptabilité à faible coût mais avec de véritables options comme des budgets prévisionnels ou des bilans financiers selon les actions.

Les documents comptables de la saison 2022-2023 sont en cours de certification de la part de notre expert-comptable. Le bilan comptable de la saison 2022-2023 se termine à + 2 400 € sans prendre en compte le stock restant. Enfin, les premiers chiffres des inscriptions sont encourageants pour la saison à venir. Enfin, il souhaite que nous communiquions sur la possibilité de payer de manière dématérialisée avec le système PayAsso. Cela permettra une gestion plus simple des inscriptions et de la comptabilité.

Fait à Lyon, le 26/11/2023

Secrétaire
FICHANT Jean-François



Président
FERRIERE Sylvain

Certifié conforme

